

INSCRIPTION A LA MAIRIE PUIS A L'ECOLE DES NOUVEAUX ELEVES (de la MS au CM2) POUR LA RENTREE 2022

L'inscription se fait en 2 étapes successives :

- 1) la mairie qui est chargée de vérifier que chaque enfant dépend effectivement de l'école primaire de Sergy
- 2) puis l'école où l'admission se finalise.

Pour l'inscription des nouveaux élèves, vous devrez montrer les documents suivants à **la mairie** :

- une copie des pages du livret de famille avec parents et enfants sinon un extrait d'acte de naissance avec filiation complète ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, eau, gaz).

La mairie vous fournira alors un certificat de pré-inscription.

Pour l'école primaire, il faudra prévoir :

- le certificat de pré-inscription fourni par la mairie ;
- un justificatif d'identité de l'enfant (carte d'identité, passeport ou certificat de naissance) ;
- le certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent ;
- la copie du carnet de santé de l'enfant :
 - pour les enfants nés à partir de 2018, pages avec 11 vaccins contre DTP (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite), coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons et rubéole)
 - pour les enfants nés avant 2018, pages avec 3 vaccins DTP.

Si vous le souhaitez, vous pouvez tout envoyer par mail. Je suis disponible les jeudis et les vendredis. Lors du rendez-vous que nous fixerons ensemble alors je vous fournirai la fiche de renseignements, je répondrai à vos questions et je vous ferai visiter l'école.

Téléphone : 04 50 42 00 34

Mail : ce.0010118y@ac-lyon.fr

La directrice M^{me} JONVILLE